

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIREDEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMESCommunauté de  
Communes du Pays  
des Paillons

OBJET :

Avis sur  
le scénario de réhabilitation  
de la ligne Nice-Breil

Décision n° 22 05 04

*L'an deux mille vingt-deux, le jeudi dix-neuf mai, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.*

**Etaient présents** : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda, Jean-Marc Rancurel, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Messieurs Alain Alessio, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingearde, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Serge Castan, Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

**Absents représentés** : Monsieur Michel Calmet par Madame Christiane Blanc-Ricort, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Gérard Branda, Madame Lykke Saviane par Madame Michèle Maurel, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton par Monsieur Pierre Donadey, Madame Béatrice Ellul par Monsieur Cyril Piazza.

*Monsieur Jean-Claude Vallauri a été nommé secrétaire de séance.*

M. Pierre Donadey, Vice-président chargé des déplacements, rappelle que, depuis des années, la ligne ferroviaire Nice-Breil nécessite des travaux importants de réhabilitation, notamment au niveau du tunnel du Braus entre Touët de l'Escarène et Sospel, et d'uniformisation des systèmes de sécurité pour un meilleur cadencement.

Le comité de pilotage du 26 avril 2022 réunissant l'Etat, la SNCF, la Région et les collectivités a vu la présentation de quatre scénarios de fermeture et de travaux :

- Scénario 1 : Fermeture complète entre Nice St Roch et Breil, pour 12 à 15 mois,
- Scénario 2 : Fermeture entre Drap-Cantaron (exclu) et Breil, pour 12 à 15 mois,
- Scénario 3 : Fermeture entre L'Escarène (exclu) et Breil, pour 12 à 15 mois,
- Scénario 4 : Travaux de jour et de nuit sans fermeture sur la ligne avec un service ferroviaire uniquement en heures de pointe pendant environ 30 mois.

Le Vice-président indique que si la réalisation de ces travaux est primordiale pour la sauvegarde de la ligne et des bassins de vie qu'elle traverse, la CCPP et les autres collectivités locales n'ont jamais cessé de demander au fil des différents comités de pilotage la mise en place d'une autre organisation que la fermeture totale de la ligne.

Au vu des analyses présentées en séance, toutes les collectivités locales ont convenu que le scénario 1 (fermeture totale) et le scénario 4 ne peuvent pas être envisagés : pour ce dernier, les 30 mois de travaux, au-delà des coûts nettement plus importants, seraient malgré tout préjudiciables à l'utilisation des transports en commun pour les usagers.

Nombre de conseillers  
en exercice : 30Nombre de présents : 25  
Nombre de votants : 30  
Pour : 30  
Contre : 0  
Abstentions : 0

La CCPP a ainsi soutenu avec conviction le scénario 3 qui prévoit une fermeture après la gare de L'Escarène pour un surcoût d'environ 8 M € afin de maintenir la desserte des vallées des Paillons et notamment du lycée régional Gosciny situé à Drap et du collège de l'Escarène.

Ce maintien est absolument indispensable pour éviter d'augmenter encore le trafic routier déjà très intense dans les Paillons par la mise en place de navettes de substitution qui se trouveraient elles-mêmes dans l'incapacité de jouer leur rôle du fait de l'accroissement des embouteillages.

Malheureusement, la Région Sud s'est prononcée en faveur du scénario 2, pour un surcoût d'environ 2 M €. L'Etat, pourtant présent au comité de pilotage, n'a pas souhaité s'exprimer.

La CCPP regrette profondément cette décision et demande à la Région et à l'Etat de revoir leur positionnement afin de ne pas pénaliser encore plus les vallées de l'Est du département des Alpes-Maritimes dans un contexte de crise énergétique et écologique qui devrait plutôt pousser les acteurs institutionnels à tout mettre en œuvre pour les transports en commun.

Le surcoût d'environ 6 M € entre les deux scénarios demande un choix fort de la Région et de l'Etat qui permette la continuité de la ligne ferroviaire au moins sur la partie qui concentre 82 % de sa fréquentation.

Ainsi, le Vice-président propose au Conseil communautaire de demander à l'Etat, la SNCF et la Région le maintien du fonctionnement de la ligne entre Nice et l'Escarène, tel qu'envisagé par le scénario 3 présenté au comité de pilotage du 26 avril 2022.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Vice-président,  
après en avoir délibéré,**

- **Adopte** la présente motion demandant de revoir les modalités des travaux à venir sur la ligne ferroviaire Nice-Breil,
- **Demande** à l'Etat, la SNCF et la Région de maintenir le fonctionnement de la ligne ferroviaire entre Nice et l'Escarène durant la durée des travaux prévus sur la ligne de restauration du tunnel de Braus entre l'Escarène et Sospel,
- **Demande** à l'Etat, la SNCF et la Région de programmer le financement des travaux dans le cadre des compétences de chaque acteur institutionnel,
- **Dit** que cette motion sera transmise au Ministre des transports, au Préfet des Alpes-Maritimes, au Président de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, au Président du Département des Alpes-Maritimes, au Président de la Métropole Nice Côte-d'Azur et au Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.



**LE PRESIDENT  
C. PIAZZA**